



Agen, le 10 juin 2013,

La directrice académique des services de l'éducation nationale,

à

Madame TOKATLIAN Séverine
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU

Service
Secrétariat Général

Affaire suivie par
M. JUNCA-LAPLACE

Téléphone
05.53.67.70.04

Fax
05.53.67.70.32

Mèl
ce.ia47-sg@ac-bordeaux.fr

23, rue Roland Goumy
47916 AGEN CEDEX 9

Objet : votre lettre en date du 7 juin 2013 relative à l'affichage des horaires dans les écoles passant à 4 jours et demi à la rentrée 2013.

Vous me faites part de votre surprise d'apprendre que certaines communes sont en train d'afficher ou de distribuer aux parents les horaires des écoles pour la prochaine rentrée scolaire.

Votre constat a retenu toute mon attention et je partage votre analyse sur le caractère prématuré de cette information.

En effet, conformément aux textes en vigueur, la décision d'arrêter les horaires des écoles est prise par la directrice académique, qui recueille au préalable l'avis du comité départemental de l'éducation nationale.

Je vous confirme que l'avis du CDEN sera recueilli le 28 juin 2013 et qu'il porte bien à son ordre du jour l'examen du règlement départemental qui comportera en annexe les horaires d'entrée et de sortie de chaque école rentrant dans les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013.

C'est après la consultation de cette instance et ce n'est qu'à partir de ce moment que les horaires de ces écoles prendront effet dans le département pour la prochaine rentrée.

Pour le recteur, et par délégation,
La directrice académique des services de
L'éducation nationale

Laurence ADELINÉ